

à son arrivée, par les décharges du canon de la Bastille, de celui de la Ville & de celui de l'Hôtel Royal des Invalides.

On ne peut marquer plus d'émulation que tous les grands Seigneurs du Royaume en ont marqué pour célébrer la naissance du Duc de Bourgogne. Outre les fêtes magnifiques qu'ils ont données, peu d'entre-eux ont omis de doter de pauvres filles dans leurs Terres. Les Receveurs Généraux en ont marié 96 par l'assignation d'un fonds de 28 mille 800 livres, & les Fermiers Généraux 80. Les Administrateurs Généraux des Postes ont aussi donné des dots à douze filles. Il n'y a personne qui ne doive louer un tel genre de libéralité, puisqu'il produit un double avantage pour l'Etat, en procurant des secours aux pauvres, & en favorisant la multiplication des hommes, sur-tout dans les Villages où elle est le plus désirable.

II. Toute la Cour est revenue le 21. Novembre à *Versailles*. Le lendemain le Roi s'y étant fait apporter les Régîtres du Parlement de *Paris*, Sa Majesté les examina sur ce qui concerne l'affaire de l'administration de l'Hôpital Général. Le 23. il y eut assemblée des Chambres du Parlement. On y fit la lecture des intentions du Roi, portant, que l'on eût à suspendre les délibérations jusqu'à nouvel ordre. Sur quoi les Chambres se séparèrent. Ces intentions du Roi, ou plutôt l'explication de sa volonté à son Parlement, étoient couchées dans un Arrêt dont voici la teneur.

**L**E Roi s'étant fait représenter en son Conseil, différents Arrêts & Arrêtés de son Parlement, au sujet de sa Déclaration du 24. Mars dernier, portant règlement sur l'administration de l'Hôpital Général